

# Pour une vision féministe



## du développement des régions

## **Crédits et remerciements**

### **Recherche, rédaction, mise en page :**

**Madeleine Lacombe, consultante, Développement social et communautaire**

### **Recherche et rédaction du document préliminaire de consultation :**

**Comité de Développement régional et local du Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec et Nancy-Annie Léveillé, agente de projet.**

### **Coordination du projet :**

**Blanche Paradis, coordonnatrice, Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec (RTRGFQ)**

Ce document est le fruit d'une réflexion entreprise par les Tables de concertation régionales de groupes de femmes et leur Réseau. Il représente un effort de théorisation d'une pratique de plus de vingt ans dans le domaine de la défense des droits des femmes appliquée au développement régional. Il a fait l'objet de plusieurs discussions entre les membres et a été enrichi par la diversité des actions menées par les groupes de femmes en région.

Merci aux membres du Comité de développement régional et local du RTRGFQ : Francyne Ducharme, coordonnatrice de la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec ; Marie-Thérèse Forest, coordonnatrice de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Gaspésie-Les-Îles et Nancy Annie Léveillé, agente de projet. Merci également aux Tables régionales des groupes de femmes, membres du Réseau, pour les consultations menées, les avis et les enrichissements apportés au document de consultation. Merci aussi à Berthe Lacharité de Relais-Femmes pour sa contribution ponctuelle. Merci enfin à la Fondation Béati (Programme de financement de projet social) et à Condition féminine Canada (Programme de promotion de la femme) qui ont rendu possible la réalisation de ce document grâce à leur contribution financière.



## Table des matières

I	Qui sommes-nous ?	4
II	Mise en contexte	5
III	Une vision féministe du développement dans ses approches	6
	Une approche globale du développement	7
	Une approche durable du développement	8
	Une approche axée sur la rentabilité sociale	9
	Une approche différenciée selon le sexe	10
IV	Cinq principes directeurs	11
	Égalité	12
	Équité	13
	Solidarité	14
	Démocratie	15
	Éthique	16
V	Bibliographie	17
	Documents	17
	Grilles d'analyse différenciée selon le sexe	18
	Lois et politiques gouvernementales	19
	Sites Internet à visiter	19
	Annexe I : Statistiques	20
	Annexe II : Pour un projet à saveur féministe. Des questions à se poser....	21
	Annexe III : Entente spécifique portant sur la condition féminine, Grille d'analyse de projet	22

## **I Qui sommes-nous ?**

Dûment constitué depuis 2001, le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec<sup>1</sup> est un regroupement féministe de défense collective des droits qui travaille sur les questions mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes. Son rôle en est un de liaison et de concertation entre les dix-sept tables régionales de groupes de femmes. Ces tables régionales représentent 425 groupes membres et 228 membres individuelles.

La représentation paritaire des femmes au sein des instances locales et régionales ainsi que la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes demeure une préoccupation constante pour le Réseau des tables. Les tables régionales et leur Réseau ont entrepris plusieurs actions afin de voir adopter et s'actualiser dans chaque Conférence régionale des éluEs (CRÉ), une politique d'égalité et de parité pour les femmes, l'application de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) et la signature d'ententes régionales en matière de condition féminine accompagnées des sommes d'argent nécessaires à leur mise en œuvre.

Le gouvernement du Québec a annoncé, en décembre 2006, une nouvelle politique en condition féminine, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, ainsi qu'un plan d'action pour 2007/2010. Les tables régionales et leur Réseau se préoccupent des orientations de cette politique notamment de celles portant sur les soins de santé adaptés à la réalité et aux besoins des femmes ainsi que sur la participation des femmes aux instances décisionnelles. Cette dernière orientation devrait se concrétiser par la parité de représentation dans les lieux de pouvoir et l'égalité dans la gouvernance locale et régionale. Les tables régionales soutiennent également que l'État québécois doit assurer un leadership visant l'atteinte de l'égalité pour les femmes de même que maintenir et développer les instruments de la gouvernance en matière de condition féminine que sont le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme et respecter leur mission distincte et spécifique.

---

<sup>1</sup> Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec : <http://www.reseautablesfemmes.qc.ca/>

## II Mise en contexte

Depuis une dizaine d'années au Québec, les structures régionales et locales<sup>2</sup> ont hérité de plusieurs responsabilités en matière de politiques économiques, sociales et culturelles. La composition et le rôle de ces instances décisionnelles régionales ont connu plusieurs modifications. En ce qui concerne la participation des femmes aux instances locales et régionales, le gouvernement du Québec adoptait en 1997 une cinquième orientation relative à la place des femmes dans le développement des régions. Cette orientation reposait sur deux axes : la représentation équitable des femmes au sein des instances locales et la prise en compte de leur réalité par ces instances. La politique adoptée en 2007<sup>3</sup> par le gouvernement actuel reconduit d'ailleurs cette cinquième orientation.

Force est de constater que les responsabilités accrues des régions ont amené une série de restructurations ayant des incidences plus ou moins heureuses pour la représentation des femmes et de leurs besoins aux instances décisionnelles. Dans certaines régions, par exemple, la position des femmes au sein des instances décisionnelles régionales a marqué un net recul avec, entre autres, le remplacement des Conseils régionaux de développement (CRD ou CRCD dans certaines régions) et des Régies régionales de la santé et des services sociaux par les Conférences régionales des élus (CRÉ) et les Agences de la santé et des services sociaux. De plus, si la régionalisation peut présenter comme avantage de rapprocher les populations concernées des lieux de pouvoir, elle implique aussi la nécessité d'être partie prenante de toutes les instances et de mener des luttes plus dispersées pour obtenir des avancées. Il a fallu, comme organisations, réviser nos stratégies, recréer des alliances et se mobiliser davantage.

Cette nécessité de réviser nos stratégies s'inscrit également dans une réalité plus globale : celle de la mondialisation, de la remontée des valeurs dites de droite et d'une vision conservatrice de ce qu'est l'économie, c'est-à-dire une économie basée essentiellement sur la recherche de profits financiers. Cette recherche du profit à tout prix mène à la surexploitation des ressources naturelles et humaines, à l'accumulation des richesses entre les mains de quelques personnes et grandes entreprises, à la compétitivité effrénée et à la surconsommation. Cette vision actuelle de l'économie colore nécessairement les initiatives de développement, que ce soit au niveau régional, national ou mondial. Elle mène notamment à la déresponsabilisation de l'État en ce sens où l'on demande de plus en plus aux individus, à la communauté et au secteur privé, d'assumer des responsabilités jadis dévolues aux divers paliers de gouvernement. Cette approche du développement, purement économique, évacue les dimensions humaines, sociales et environnementales. À cette approche conservatrice du développement, des groupes de pression altermondialistes, écologistes, des chercheurEs progressistes et féministes, ainsi que divers autres mouvements sociaux, dont celui des femmes, tentent d'opposer une « vision autre » du développement, de l'économie et de la rentabilité. Ces visions autres se présentent sous différents titres : développement durable, développement viable, développement responsable, développement écologique, économie solidaire et bien d'autres encore.

C'est dans ce contexte global que l'idée d'une vision féministe du développement des régions a pris forme. Au Québec, plusieurs Tables régionales de groupes de femmes avaient déjà élaboré des textes mettant de l'avant leur propre définition du développement régional. Le présent document a été produit dans le but de développer une vision qui serait commune à l'ensemble des Tables régionales, membres du Réseau. Cette vision réfère aux diverses expériences et réflexions menées par les Tables régionales de groupes de femmes en matière de développement.

---

<sup>2</sup> Vous trouverez en annexe une courte nomenclature des principales structures régionales et locales

<sup>3</sup> Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Gouvernement du Québec, 2007

### III Une vision féministe du développement dans ses approches

Que l'on se réfère à l'approche féministe ou humaniste, les deux ont en commun de placer la personne humaine au centre de leurs préoccupations, de croire en elle et de valoriser sa capacité à se développer et à faire des choix éclairés en ce qui concerne sa vie. Les interventions des personnes travaillant dans cette perspective auront comme objectifs la diffusion et l'appropriation des savoirs (éducation populaire) afin que chaque personne puisse les utiliser pleinement (empowerment) et prendre du pouvoir sur sa vie. Des notions comme le libre arbitre, le pluralisme et l'ouverture à l'autre sont indissociables de ces approches.

L'articulation du courant de pensée féministe des années soixante-dix est venue enrichir ces approches, plus individualistes, et donner une coloration plus politique à la compréhension des différents problèmes sociaux vécus par les femmes. L'approche féministe a notamment permis de sortir du « cas à cas » pour aller vers une analyse plus globale de la situation des femmes dans le monde. Elle a ainsi permis aux groupes de femmes d'inscrire leur action dans le cadre de la lutte contre un système dit « patriarcal ». Le patriarcat est défini comme une forme d'organisation sociale qui mène à la discrimination des femmes et les opprime universellement. Cette organisation sociale repose sur l'apprentissage de rôles sexués qui mènent à une division sociale des tâches et vient justifier des pratiques discriminatoires envers les femmes en les maintenant dans la sphère du privé. L'intervention des groupes de femmes consiste à prendre conscience de ces inégalités sociales, à développer des approches de travail émancipatrices et à dénoncer toutes formes de discrimination sociales et structurelles qui participent à maintenir cette discrimination.

Cette inclusion des dimensions sociales et politiques aux différentes problématiques auxquelles les femmes semblaient, individuellement, être confrontées a amené le mouvement des femmes vers des types d'interventions plus collectives. Elle l'a mené à déployer des stratégies ayant pour objectif de profondes transformations sociales et structurelles. Profondes transformations parce que les femmes forment plus de la moitié de l'humanité et qu'elles assurent actuellement la majorité des tâches essentielles à la vie et à la continuité de cette humanité. Pourtant, leur **place dans la société reste sous-évaluée**. « La Marche mondiale des femmes, dont nous faisons partie, identifie le patriarcat comme le système d'oppression des femmes et le capitalisme comme le système d'exploitation d'une immense majorité de femmes et d'hommes par une minorité. »<sup>4</sup>

Les tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau s'inscrivent dans ce courant de pensée et adhèrent aux valeurs mises de l'avant dans la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Ces valeurs reposent sur la conviction que la personne humaine est une des richesses les plus précieuses de la terre. Ces valeurs sont : l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix.<sup>5</sup> De notre perspective tous les projets ou actions entreprises pour développer un territoire doivent viser l'égalité entre toutes les personnes en privilégiant la **participation paritaire** des femmes et des hommes dans les processus de décisions ainsi que dans leur réalisation. Afin d'atteindre cet objectif, il est important de développer des outils permettant de mesurer les impacts spécifiques qu'auront des projets de développement sur la vie des femmes, afin de ne pas reproduire ou renforcer les discriminations systémiques déjà existantes. Si, à l'instar d'autres groupes sociaux et progressistes, les féministes croient que le développement doit s'appuyer sur une approche « plus globale » et « plus durable », elles croient aussi qu'il faut mettre de l'avant une vision « autre » de la rentabilité sociale. Elles croient enfin, que l'analyse différenciée selon le sexe est un outil privilégié pour faire avancer leur objectif d'égalité.

---

<sup>4</sup> Charte mondiale des femmes pour l'humanité, Adopté à la 5ième Rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes au Rwanda le 10 décembre 2004

<sup>5</sup> Ibid...

## Une approche globale du développement

Une approche globale du développement intègre les dimensions sociales, politiques, culturelles et environnementales à une vision plus traditionnelle du développement dit « économique ». La reconnaissance des dimensions sociales et politiques du développement implique de reconnaître que les personnes ne sont pas les seules responsables, individuellement, des problèmes auxquels elles sont confrontées (pauvreté, toxicomanie, violence conjugale et autres) et que ces problématiques sont le produit d'une société sexiste et capitaliste. C'est-à-dire d'une société dont les règles de fonctionnement (rentabilité économique à tout prix, compétitivité, concurrence, consommation effrénée) entraînent l'exclusion de certaines couches de la population ainsi que la dégradation de l'environnement.

La dimension culturelle réfère, dans son sens le plus large, « à l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »<sup>6</sup> Quant à la dimension environnementale, elle inclut l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et l'interrelation entre tous ces éléments. La nécessité de la prise en compte de toutes ces dimensions signifie qu'il ne peut y avoir, non plus, de modèle unique de développement, applicable partout, selon les mêmes règles.

Quant à la façon d'aborder la dimension économique, l'approche globale nécessite que l'on tienne compte de l'ensemble des activités de production d'une société, qu'elles soient rémunérées ou non. On parle ici des activités s'inscrivant dans le cadre du marché du travail mais également de celles qui touchent l'engagement social, communautaire et domestique. Cette vision du développement devrait permettre notamment de rendre visible et comptabilisable le travail fait par les femmes dans la sphère du privé : reproduction des êtres humains, éducation des enfants, soins aux proches, implication bénévole dans le milieu pour ne nommer que ceux-là.

Travailler dans cette perspective c'est mettre en place des mécanismes permettant d'atténuer ou d'éliminer les inégalités sociales entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les différentes classes sociales. Cela suppose que l'on procède à une meilleure répartition des richesses et que l'on tienne compte de l'impact des déterminants de la santé dans les projets de développement afin de travailler en prévention des problèmes sociaux. Une approche globale du développement doit se faire avec la participation active de toutes les couches de la population d'une communauté donnée.

---

<sup>6</sup> WIKIPEDIA, L'encyclopédie libre

## Une approche durable du développement

Pour le gouvernement québécois « ...le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociale et économique des activités de développement. »<sup>7</sup> Nous ajoutons à cette définition, que le développement durable ne peut être concrétisé sans la participation active des femmes qui représentent plus de la moitié de l'humanité. Elles vivent, pour beaucoup d'entre elles encore aujourd'hui, dans des conditions inadmissibles. En effet, selon les statistiques des Nations unies à l'échelle mondiale : « Les femmes accomplissent 67 % des heures de travail ; elles gagnent 10 % du revenu mondial ; elles constituent les 2/3 des analphabètes du monde et elles possèdent moins de 1 % des propriétés dans le monde. »<sup>8</sup>

Les femmes du Québec, malgré une égalité de droit acquise, sont encore sous représentées dans certaines sphères de pouvoir.<sup>9</sup> Elles se retrouvent encore majoritairement dans des emplois sous payés et elles sont surreprésentées parmi les populations les plus démunies. L'écart salarial entre les femmes et les hommes persiste encore et les femmes doivent majoritairement assumer la double tâche d'un emploi et des responsabilités familiales.<sup>10</sup> Quant à la situation des femmes autochtones et immigrantes, elle n'est guère plus reluisante et elles sont souvent l'objet d'une double discrimination, comme femme et comme autochtone ou immigrante.<sup>11</sup>

Le gouvernement québécois reconnaît qu'il y a encore beaucoup à faire à ce chapitre : « ...La persistance des discriminations et de la division sociale des rôles est certainement l'une des principales raisons de la difficulté d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, il est important, dès le plus jeune âge, de combattre les stéréotypes sexistes qui nuisent à l'épanouissement des filles et des garçons. Si l'État joue un rôle de premier plan dans l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, il ne saurait assumer seul cette responsabilité puisqu'elle s'étend à toutes les composantes de la sphère économique, sociale, politique ou culturelle de la société québécoise. La politique et le plan d'action qui l'accompagne sont basés sur plusieurs approches et des mesures concrètes qui sauront favoriser le respect des droits des femmes ainsi que l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes sur les plans personnel, structurel et sociétal. »<sup>12</sup>

Les tables régionales, quant à elles, travaillent à ce que les structures régionales prennent en compte et mettent en place les mesures avancées dans la politique gouvernementale, afin d'améliorer les conditions de vie des femmes et de leur garantir un accès et une participation au développement de leur région. Comment en effet, parler de développement durable sans adopter des mesures qui garantiront aux femmes de pouvoir profiter pleinement du développement et sans leur assurer une place pleine et entière au sein de nos communautés locales, régionales et nationales ? De plus, pour passer d'une égalité de droit à une égalité de fait, il faut remettre en question la règle du profit à tout prix, celle-ci engendrant inévitablement des inégalités

<sup>7</sup> Loi sur le développement durable, Assemblée nationale, adoptée le 13 avril 2006 et sanctionnée le 19 avril 2006, Éditeur officiel du Québec, 2006

<sup>8</sup> Cité dans *Penser l'économie autrement, thème Femmes et économie*, Relais-femmes, mai 2007

<sup>9</sup> Voir les statistiques sur la place des femmes dans les instances décisionnelles, en annexe du présent document

<sup>10</sup> Voir les statistiques sur les revenus et les obligations familiales des femmes, en annexe du présent document

<sup>11</sup> Voir les statistiques sur les femmes autochtones et immigrantes, en annexe du présent document

<sup>12</sup> *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Gouvernement du Québec, 2007



## Une approche axée sur la rentabilité sociale

De plus, si on mesure la rentabilité en fonction uniquement du profit financier engendré par une activité, on mesure mal l'impact économique de l'activité en question. Il faut donc redéfinir, comme société, notre vision de la rentabilité. À la notion de rentabilité économique, il faut ajouter celle de rentabilité sociale. La rentabilité sociale englobe les différentes formes de production (rémunérée ou non) dont bénéficient les sociétés et qui sont, en majorité, assumées par des femmes. «... la prise de conscience planétaire de l'immense quantité de travail gratuit produit par les femmes, dans les familles et dans les communautés, s'effectua notamment à l'occasion de la conférence mondiale de la mi-décennie des femmes en 1980 à Copenhague. »<sup>13</sup> On apprit alors que « ... les femmes effectuaient les deux tiers des heures travaillées de toute la terre, qu'elles ne touchaient pour ce faire que un dixième du revenu mondial, et ne possédaient au total que un centième de la richesse de la planète. »<sup>14</sup> Cette découverte démontrait bien que « ... les indicateurs de rentabilité financière sont souvent inadéquats pour illustrer ou mettre en valeur les objectifs et les résultats sociaux des activités centrées sur le développement humain, social et culturel des personnes et des collectivités ». <sup>15</sup> Mais comment alors mettre en valeur cette partie du travail, pourtant considérable, qui n'est pas considérée comme contribuant au développement économique mais qui pourtant contribue à l'amélioration des conditions de vie des communautés ?

Une des façons de mettre en valeur ce travail non reconnu, est d'arriver à démontrer « la rentabilité sociale » de certains projets et activités en se basant sur des indicateurs sociaux et/ou communautaires. Ces indicateurs devraient, idéalement, être déterminés par les communautés concernées, dans une démarche de participation citoyenne. « L'élaboration collective d'indicateurs communautaires permet de poser un regard global sur la qualité de vie des personnes, des réseaux sociaux et des collectivités et, par le fait même sur la qualité du tissu social. Dans cette optique, l'activité économique n'est pas la seule ou la principale dimension du développement ou de la croissance. On accorde autant d'importance aux dimensions humaine, citoyenne, sociale culturelle et environnementale. »<sup>16</sup> Ce sont ces indicateurs qui permettront de rendre visible, les aspects invisibles de l'économie. Parmi ceux-ci, il y a le travail non rémunéré, le bénévolat, le militantisme, le travail dans les familles, celui des personnes retraitées, les dons, le troc, les échanges informels, le travail des enfants, le travail illégal, le travail au noir, l'autosuffisance, les coopératives de production, les coopératives de consommation, les firmes non capitalistes et l'économie sociale.

Certains de ces indicateurs ont été « ... conçus à partir du concept de *qualité de vie*, tandis que d'autres les ont élaborés à partir d'une perspective de *santé sociale et communautaire*, et de leurs déterminants, tels ceux élaborés par Villes et Villages en santé. »<sup>17</sup> Le choix des indicateurs et leur utilisation ne sont cependant pas neutres. Ils reflètent toujours les préoccupations de départ de leurs concepteurEs. Dans le cas cité précédemment, du Réseau des Villes et Villages en santé, les mesures de ce que sont les caractéristiques (indicateurs sociaux) d'une communauté en santé sont : « *Ses citoyens* ont accès à de l'eau potable, de la nourriture, des logements de qualité ; *les citoyens* se sentent en sécurité ; *les citoyens* ont accès à un travail qui les satisfait ; les jeunes ont envie d'y rester et d'y fonder une famille ; l'environnement physique y est bien respecté ; (...) ; l'accès aux différents services publics et privés y est

<sup>13</sup> Des indicateurs sociocommunautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés, Louise Toupin, Condition féminine Canada, février 2001, page 15

<sup>14</sup> Ibid, page 15

<sup>15</sup> Extrait des fiches de réflexion sur l'économie, la rentabilité sociale et les indicateurs sociaux et communautaires, Relais-femmes, 2001

<sup>16</sup> À l'ombre des marchés : la valeur sociale, 21 fiches de réflexion sur l'économie, la rentabilité sociale et les indicateurs sociaux et communautaires, Josée Belleau, mars 2004, fiche sur le mouvement des indicateurs communautaires

<sup>17</sup> Des indicateurs socio-communautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés, Condition féminine Canada, 2003

facilité pour tous *les citoyens* ; (...) »<sup>18</sup> Si l'idée de base est fort intéressante, nous devons constater que ces indicateurs, bien que touchant plusieurs aspects de la vie en communauté, occultent totalement les conditions de vie différentes des femmes et des hommes. D'où la nécessité d'une approche différenciée selon le sexe.

## Une approche différenciée selon le sexe

Des chercheuses féministes, en collaboration avec des groupes de femmes, ont développé des grilles d'analyse et des indicateurs qui tiennent compte de la situation spécifique des femmes. C'est ce que l'on appelle l'analyse différenciée selon les sexes. Pour effectuer ce travail d'analyse, il faut cependant avoir accès à des données statistiques ventilées selon le sexe. « Bien que cette approche ne soit pas une panacée et que l'on puisse souvent critiquer la façon dont elle est utilisée par les institutions, il n'en demeure pas moins que des données ventilées selon le sexe permettent de bien cibler les problèmes structurels auxquels il faut s'attaquer pour améliorer les conditions de vie des femmes. Ces mêmes données différenciées permettront par la suite de pouvoir évaluer l'impact réel sur les femmes des actions entreprises. »<sup>19</sup>

Si nous reprenons l'exemple de « Villes et Villages en santé »<sup>20</sup> cité précédemment, certains de leurs indicateurs concernent l'emploi et la formation. Ces questions sont : Le projet mis en place permet-il de maintenir ou de créer des emplois de qualité ? Prévoit-il des mesures pour préparer la main d'oeuvre à occuper les emplois ? Par rapport à ces mêmes indicateurs, il serait intéressant de connaître la situation particulière vécue par les femmes. Par exemple, on pourrait demander : Quels secteurs d'emplois occupent les femmes et les hommes dans cette ville ou ce village ? Est-ce que le projet mené va contribuer à modifier cette répartition ? Est-ce que les femmes et/ou certains groupes sociaux ont un accès égal à ces postes ? Si non, pourquoi ? L'accès à ces emplois est-il garanti par des mesures d'équité permettant aux femmes ou à des groupes marginalisés d'y accéder ? Quels postes (direction, exécution, soutien, etc.) chacun des deux sexes occupent-ils dans les différents emplois ? Quelles mesures peuvent être mises en place pour que cette création d'emplois qualifiés profite autant aux hommes qu'aux femmes ? Des indicateurs sociaux « spécifiques » devraient nous permettre de répondre à toutes ces questions et, par la suite, de mieux cibler les actions à entreprendre pour corriger ces inégalités.

Le développement d'indicateurs spécifiques aux femmes permettra, par la suite, de mesurer les impacts réels des projets de développement d'une communauté donnée sur les femmes et de procéder aux réajustements nécessaires en cas d'impacts négatifs non prévus. C'est le travail notamment des Tables régionales de groupes de femmes, d'initier et de supporter toute initiative en ce sens.

---

<sup>18</sup> Vers des communautés durables et en santé : grille d'analyse de projet, Réseau québécois de villes et villages en santé, 2004

<sup>19</sup> L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après ? Rapport, Journée de réflexion organisée par Relais-femmes et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM tenue à l'UQAM le 26 octobre 2006

<sup>20</sup> Vers des communautés durables et en santé : grille d'analyse de projet, Réseau québécois de villes et villages en santé, 2004

## IV Cinq principes directeurs

Cinq principes guident notre vision du développement des régions : l'égalité, l'équité, la solidarité, la démocratie et l'éthique. Ces principes s'appuient sur les valeurs largement partagées par le mouvement des femmes et devraient guider notre action pour que le développement que nous souhaitons soit en cohérence avec ces mêmes valeurs.

Tout comme le principe d'égalité des personnes entre elles est la pierre angulaire de toutes les chartes des droits, **le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est le fondement même de notre vision du développement.** « L'inégalité, en terme de rapports de pouvoir ou de participation aux prises de décisions, est l'une des causes structurelles de l'instabilité politique et sociale qui engendrent la pauvreté. Atténuer les inégalités entre hommes et femmes contribuerait aujourd'hui plus que jamais à instaurer plus de justice sociale et un développement durable ».<sup>21</sup>

Parce que tout changement social remet en question des formes traditionnelles du pouvoir et que cela peut susciter des résistances, cette égalité entre les femmes et les hommes devra se réaliser en intégrant les quatre autres principes que sont l'équité, la solidarité, la démocratie et l'éthique. Dans bien des régions, des femmes et des hommes cherchent ensemble à construire des relations plus égalitaires. Il est souhaitable que leurs interventions s'appuient sur ces principes. Quant aux stratégies à utiliser, elles doivent tenir compte des objectifs particuliers et des réalités propres à chaque région.

---

<sup>21</sup> Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, Une clé pour réduire la pauvreté et instaurer un développement durable, Direction du développement et de la coopération (DDC), 2003



## Égalité

L'égalité entre les hommes et les femmes est réalisée lorsque hommes et femmes jouissent des mêmes droits et obligations, des mêmes conditions de vies, de ressources et de rémunérations équivalentes. Une politique de l'égalité ne vise pas à rendre les hommes et les femmes identiques, mais à assurer l'égalité des chances. L'égalité de droit entre les femmes et les hommes existe au Québec. Elle n'est cependant pas atteinte dans les faits. « Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait ne se réalise pas facilement. Au-delà des changements législatifs, l'atteinte de l'égalité passe par des changements de mentalités, de cultures et de manières de penser ».<sup>23</sup>

Mais, si les femmes vivent toutes la même oppression, comme femmes, elles ne vivent ce pendant pas toutes dans les mêmes conditions sociales. Les femmes autochtones, celles des communautés ethnoculturelles ou encore les femmes vivant avec des limitations fonctionnelles et les lesbiennes sont souvent doublement discriminées. Nous devons aussi en tenir compte dans nos actions, afin d'atténuer ou éliminer ces inégalités.

Si le principe d'égalité nécessite que l'on ait une approche spécifique aux femmes, il faut reconnaître que cette égalité ne pourra être atteinte sans la participation pleine et entière de ces dernières. Il faut donc mettre en place les conditions qui permettront cette participation.

Il faut aussi sensibiliser et convaincre les décideurEs régionaux de l'importance que cette égalité revêt pour la communauté entière.



### *Cela se traduit par*

- ▣ *Adopter, régionalement, une politique d'égalité entre les femmes et les hommes en s'inspirant de la politique gouvernementale du Québec.*<sup>22</sup>
- ▣ *Inclure dans le plan quinquennal de développement des régions, des objectifs précis visant l'atteinte de cette égalité.*
- ▣ *Mettre en place des mécanismes pour parvenir à l'égalité et en mesurer la progression.*
- ▣ *Établir et entretenir des bases de cueillette de données ventilées selon le sexe. (Mettre sur pied, par exemple, des observatoires en condition féminine.)*
- ▣ *Mettre en place des politiques et des pratiques qui intègrent une approche d'analyse différenciée selon le sexe dans les structures régionales.*
- ▣ *Élaborer des outils d'évaluation qui permettent de mesurer la contribution réelle des femmes à une communauté donnée.*
- ▣ *Viser la parité dans les structures organisationnelles, c'est-à-dire une représentation de 50% de femmes et de 50% d'hommes.*
- ▣ *Mobiliser les femmes pour qu'elles de fassent entendre sur les questions qui les concernent.*
- ▣ *Soutenir les femmes présentes dans les lieux de pouvoir*
- ▣ *Demander aux femmes présentes dans les lieux de pouvoir de faire la promotion de l'égalité entre les sexes.*
- ▣ *Travailler, hommes et des femmes, solidairement à la réalisation de l'égalité.*
- ▣ *Etc....*

<sup>23</sup> Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Gouvernement du Québec, 2007



## Équité

Le principe d'équité fait appel aux notions d'accès, d'équivalence, de proportion et de justice sociale. « Afin d'assurer l'équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes, ou les différents groupes de citoyenNEs, de profiter de chances égales. »<sup>24</sup>

L'application du principe d'équité nécessite « que les politiques et les programmes soient élaborés en tenant compte des obstacles structurels auxquels les femmes doivent faire face, de manière à diminuer les écarts entre les hommes et les femmes. »<sup>25</sup> « Les programmes et mesures spécifiques pour femmes sont destinés à *accélérer* le rattrapage des femmes dans différents domaines et secteurs pour qu'elles soient considérées et traitées à égalité par rapport aux hommes mais également par rapport aux femmes entre elles. »<sup>26</sup> Ces mesures peuvent viser notamment à lever les embûches qui empêchent les femmes d'accéder à certains métiers<sup>27</sup> ou à faciliter la conciliation famille/travail.

Les mesures d'équité s'appliquent également aux groupes sociaux souvent marginalisés que sont les personnes pauvres, celles vivant avec des limitations fonctionnelles, celles provenant des communautés autochtones ou ethnoculturelles, etc. Des programmes et des mesures de correction doivent être mis en œuvre pour lever les barrières qui empêchent ces personnes d'accéder à une véritable égalité. On pourrait notamment instaurer des mesures de correction favorisant, par exemple, l'accès à des édifices pour les personnes handicapées ou âgées ou des programmes d'accès à l'emploi pour les femmes immigrantes.



*Cela se traduit par*

- ▣ *Connaître et prendre en considération les besoins spécifiques des femmes, des hommes ainsi que des différents groupes sociaux lors de la planification de plans de développement sociaux (santé, éducation), économiques et régionaux.*
- ▣ *Élaborer des plans de développement qui tiennent compte des réalités particulières des personnes qui sont différentes et/ou marginalisées.*
- ▣ *Inclure dans le plan quinquennal de développement, des objectifs liés à l'équité pour les femmes en situation de pauvreté et d'exclusion ainsi que des mesures facilitant l'accès à la formation qualifiante, la conciliation travail/famille, au transport collectif, à des services de garde, à des logements sociaux.*
- ▣ *Viser la représentation équitable dans les structures organisationnelles, des personnes et groupes marginalisés, soit à cause de leur rang social, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance à des communautés ethnoculturelles ou autres.*
- ▣ *Réviser les critères d'embauche (force et endurance physiques par exemple) qui ne sont pas absolument reliés à l'exécution d'un emploi mais qui ont comme conséquence d'exclure l'embauche des femmes ou des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.*
- ▣ *Etc....*

<sup>24</sup> « L'égalité des femmes est loin d'être atteinte... », Document d'information et de réflexion, Josée Belleau, 2004, p. 11

<sup>25</sup> Les femmes dans l'espace régional de Québec, Solidaires dans le développement, p. 8

<sup>26</sup> « L'égalité des femmes est loin d'être atteinte... », p. 7

<sup>27</sup> 75% des métiers d'avenir sont occupés par des hommes



## Solidarité

Le concept de solidarité implique la reconnaissance du bien commun et la nécessité, pour les individus et les organisations, de voir plus loin que leurs propres intérêts personnels ou corporatifs. Il fait appel à la responsabilité sociale et collective versus le droit individuel. La solidarité engage à la redistribution des richesses et à l'utilisation des ressources humaines, naturelles, sociales et économiques, en tenant compte des femmes et des hommes de tous les horizons, de toutes les classes sociales et de toutes les provenances culturelles.

La solidarité sociale c'est se développer en pensant aux générations futures et en ne gaspillant pas les ressources naturelles, tant à l'échelle régionale que nationale. L'utilisation des ressources humaines et naturelles en vue d'un développement régional doit avoir comme souci de répartir équitablement les richesses, les services, les bénéfices et les retombées positives dans les diverses localités qui composent la région.

«Dans cette perspective, les projets à échelle locale permettant un mieux-être collectif, sont autant valorisés que les entreprises productrices de biens d'exportation.»<sup>28</sup> La mise sur pied d'un service de transport collectif, même non rentable économiquement, peut être envisagée par les instances décisionnelles, par exemple, parce qu'il permettra aux personnes, femmes et hommes, d'accéder à des emplois et des services qui sont inaccessibles autrement.



*Cela se traduit par*

- ▣ *Reconnaître et appuyer financièrement les entreprises d'économie sociale, les coopératives, les personnes qui apportent un soutien à leur famille de la même façon qu'on le fait pour l'entreprise privée et publique*
- ▣ *Instaurer des mesures de conciliation travail/famille/études, dans les entreprises afin que toutes les personnes, y compris les femmes, puissent profiter du développement de l'emploi d'une région donnée.*
- ▣ *Valoriser, encourager, soutenir l'implication sociale de tous les citoyens et toutes les citoyennes.*
- ▣ *Pour les entreprises : donner leur appui à des groupes de femmes ou des groupes communautaires dans la réalisation d'actions communes visant le bien-être des populations régionales. Et vice et versa.*
- ▣ *Pour les municipalités et les MRC : travailler en partenariat avec des groupes de femmes, des organismes communautaires et l'ensemble des organismes concernés pour assurer la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les stratégies locales de développement.*
- ▣ *Pour les groupes à représentation majoritairement masculine : soutenir les femmes dans leur démarche vers l'autonomie et le renforcement de leurs capacités d'action.*
- ▣ *Etc....*

<sup>28</sup> Les femmes dans l'espace régional de Québec, Solidaires dans le développement, p. 11



## Démocratie

Le principe de démocratie appelle à la participation citoyenne. Une démocratie participative doit accroître l'implication et la participation des citoyens et citoyennes dans les débats publics et la prise de décisions politiques qui s'en suit. Elle appelle à la mise sur pied de mécanismes favorisant la consultation, l'écoute, l'éducation populaire et la mobilisation autour de projets porteurs, qu'ils soient de nature économique, sociale ou écologique.

Les structures de représentation et les mécanismes d'élection doivent être les plus accessibles possibles afin d'assurer une représentation équitable de toutes les catégories de personnes composant la collectivité dans les diverses instances de décision et dans la réalisation de projets de développements. Par catégories de personnes nous entendons : les femmes, les hommes, les jeunes, les adultes, les aînéEs, les pauvres, les personnes provenant de communautés ethnoculturelles ou de groupes marginalisés, etc.

La démocratie exige de faire confiance à la personne humaine et en sa capacité de faire des choix éclairés. Elle favorise l'éducation populaire et la création d'espaces de délibérations, comme moyens privilégiés de mobilisation face à la complexité de certains dossiers. Beaucoup de groupes de femmes et d'organismes communautaires ont expérimenté des nouvelles façons de faire pour impliquer davantage, dans leurs organisations, les personnes directement touchées. Il serait fort intéressant de s'inspirer de leurs pratiques.



*Cela se traduit par*

- ▣ *Valoriser et mettre en place des mécanismes favorisant la participation citoyenne : information, éducation populaire, consultation, concertation, mobilisation sur des thèmes donnés.*
- ▣ *Valoriser et mettre en place des mécanismes favorisant la participation des groupes de femmes et des organismes communautaires aux prises de décision concernant le développement de la région.*
- ▣ *Créer et faire connaître des mécanismes formels de participation des femmes et de différents groupes sociaux dans les instances décisionnelles locales et régionales, tant comme personnes élues que comme gestionnaires et citoyenNEs.*
- ▣ *Mettre en place des mécanismes de concertation et de consultation permettant aux éluEs de travailler en étroite collaboration avec les citoyenNEs.*
- ▣ *Mettre en place des programmes comme celui de la Ville de Montréal, « Femmes et ville », « qui fait la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et qui permet la réalisation de divers projets améliorant la qualité de vie des Montréalaises. »<sup>29</sup>*
- ▣ *Développer des outils et des mécanismes permettant aux citoyenNEs de suivre l'évolution des dossiers et de réorienter les décisions si nécessaire.*
- ▣ *Instaurer un mode de scrutin proportionnel.*
- ▣ *Etc. ...*

<sup>29</sup> Voir le site Internet de Femmes et villes

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=3217.3793226&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=3217.3793226&_dad=portal&_schema=PORTAL)





## Éthique

L'éthique réfère à des critères, moraux ou autres, pour juger si une action est bonne ou mauvaise et pour juger des motifs et des conséquences d'un acte. L'éthique vise à répondre à la question, *Quoi faire pour bien faire ?* C'est un code de conduite axé sur les valeurs auxquelles nous adhérons et sur les principes qui gouvernent notre vision du développement social.

La charte mondiale des femmes pour l'humanité résume bien cette « vision éthique » du développement. « Nous bâtissons un monde où la diversité est un atout et où tant l'individualité que la collectivité sont sources de richesse, où les échanges fleurissent sans contraintes, où les paroles, les chants et les rêves bourgeonnent. Ce monde considère la personne humaine comme une des richesses les plus précieuses. Il y règne l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. »<sup>30</sup>

Pour qu'une pratique éthique se développe, il faut que les membres de la communauté se sentent interpellés et responsables de son application. Chacune de ces personnes devrait, par conséquent, connaître les valeurs et les principes qui sous-tendent les actions de sa communauté et, préférablement, participer à leur définition. L'éthique, en démocratie, exige enfin une gestion transparente des affaires de la communauté et de ses institutions ainsi que la mise en place de mécanismes d'accès à l'information, aux délibérations et aux prises de décisions.



*Cela se traduit par*

- ▣ *Consulter, adopter et faire partager par l'ensemble de la communauté les valeurs et les principes qui orienteront le développement régional ou local.*
- ▣ *Adopter des règles d'éthique et de saine gestion tenant compte de l'intérêt de la communauté, du respect des personnes, de l'égalité entre les femmes et les hommes habitant un territoire donné.*
- ▣ *Mettre sur pied des activités de sensibilisation aux différentes réalités sociales, d'éducation au respect de la différence et de promotion de règles de fonctionnement éthiques.*
- ▣ *Gérer en transparence et en expliquant aux personnes habitant un territoire donné les tenants et les aboutissants des projets les concernant.*
- ▣ *Par exemple, favoriser le développement d'une entreprise qui offre des produits ou services, ayant une finalité sociale plutôt qu'une autre qui, tout en créant une richesse économique, engendrerait des effets nuisibles pour certaines classes de citoyens et/ou l'environnement.*
- ▣ *Viser un équilibre entre les retombées positives et négatives d'une action et bien mesurer les impacts à long terme de celle-ci.*
- ▣ *Etc....*

<sup>30</sup> Charte mondiale des femmes pour l'humanité, Adopté à la 5<sup>ème</sup> Rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes au Rwanda le 10 décembre 2004



## V Bibliographie

### Documents

📁 **Atelier de réflexion et d'échange sur le renouvellement de la théorie économique d'un point de vue féministe et écologique** Tenu à l'UQAM, le 2 avril 2004, Cécile Sabourin, Josée Belleau, Michelle Duval, Montréal, juin 2005

[http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/publications/atelier\\_reflexion.pdf](http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/publications/atelier_reflexion.pdf)

📁 **À l'ombre des marchés : la valeur sociale**, 21 fiches de réflexion sur l'économie, la rentabilité sociale et les indicateurs sociaux et communautaires, Josée Belleau, mars 2004, Pour commander : Relais-femmes, 25.00\$

Ce document, rédigé dans un langage simple et accessible, contient tous les éléments nécessaires pour accompagner une organisation dans une démarche de définition d'indicateurs sociaux.

[http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/details/ombre\\_marches.php](http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/details/ombre_marches.php)

📁 **Charte mondiale des femmes pour l'humanité**, Adopté à la 5ième Rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes au Rwanda le 10 décembre 2004

<http://www.marchemondiale.org/publications/charte/fr/>

📁 **Conceptualiser la pauvreté : un enjeu stratégique**, Diane Lamoureux, Université Laval, département de science politique

<http://www.unites.uqam.ca/arir/pdf/LamoureuxJ.pdf>

📁 **Déclaration de Montréal sur la sécurité des femmes**, Femmes et villes International, 1<sup>er</sup> Séminaire international sur la sécurité des femmes, 2002

[http://www.femmesetvilles.org/pdf-general/declaration\\_fr.pdf](http://www.femmesetvilles.org/pdf-general/declaration_fr.pdf)

📁 **D'égal à égal ?** Un portrait statistique des femmes et des hommes, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007, PDF

<http://www.scf.gouv.qc.ca/publications/pdf/egale-a-egal.pdf>

📁 **Développement local. Partenaires avec les femmes**. Actes des forums, France Tardif, L'R des centres de femmes, automne 2000, PDF

[http://bv.cdeacf.ca/CF\\_PDF/2003\\_02\\_0106.pdf](http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/2003_02_0106.pdf)

📁 **Des indicateurs sociocommunautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés**, Louise Toupin, Condition féminine Canada, février 2001

[http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/0662650344/200102\\_0662650344\\_5\\_f.html](http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/0662650344/200102_0662650344_5_f.html)

📁 **Du local au planétaire : réflexions et pratiques de femmes en développement régional**, Monique Des Rivières sous la direction de Denyse Côté, Nicole Thivierge, Marielle Tremblay, 1995 Pour commander : Éditions du Remue-ménage, 24.95\$

<http://www.editions-remuemenage.qc.ca/consulter.php?titre=64>

📁 **Ensemble pour le « Bonheur Municipal Brut »**, Réseau québécois de villes et villages en santé, Avril 2006

[http://www.rqvvs.qc.ca/pub/publication/brochure\\_vvs.pdf](http://www.rqvvs.qc.ca/pub/publication/brochure_vvs.pdf)

📁 **Femmes, mondialisation et pauvreté : éducation et perspectives d'actions**, Document d'accompagnement, CDÉACF, Février 2000

[http://bv.cdeacf.ca/CF\\_PDF/869.pdf](http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/869.pdf)

📁 **La femme mondialisée**, Christa Wichterich, Éditions Actes Sud, 1999, Ce document fourmille d'exemples concrets qui démontrent en quoi les femmes sont marquées de façon distincte par la mondialisation. Pour commander : Amazon.fr

<http://www.amazon.fr/Femme-mondialis%C3%A9e-Christa-Wichterich/dp/2742721754>

📁 **L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après ?** Rapport, Journée de réflexion organisée par Relais-femmes et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM tenue à l'UQAM le 26 octobre 2006

<http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/publications/RapportADS.pdf>

📁 **L'égalité des femmes est loin d'être atteinte**, document d'information et de réflexion – Josée Belleau, Novembre 2004.

[http://reseautablesfemmes.qc.ca/pdf/reseau/condition\\_feminine/egalite\\_femmes\\_loin\\_atteinte.pdf](http://reseautablesfemmes.qc.ca/pdf/reseau/condition_feminine/egalite_femmes_loin_atteinte.pdf)

📁 **Les femmes dans l'espace régional de Québec, Solidaires dans le développement**, Regroupement des groupes de femmes de la région 03 et la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes, 1998. Pour commander : <http://www.rgf-03.qc.ca/public-solidaires.html>

📁 **Penser l'économie autrement**, thème Femmes et économie, Relais-femmes, mai 2007

[http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/fiches%20thematiques/Femmes\\_economie.pdf](http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/fiches%20thematiques/Femmes_economie.pdf)

📁 **Penser l'économie autrement**, thème Femmes et Développement Local, Relais-femmes, juin 2007

[http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/fiches%20thematiques/developpement\\_local.pdf](http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/fiches%20thematiques/developpement_local.pdf)

📁 **Principes de Montréal relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels des femmes**, adoptés par un groupe d'expertes réunies à Montréal, Canada du 7 au 10 décembre 2002.

<http://www.unites.uqam.ca/arir/pdf/MontrealPrincipesfrançais.pdf>

**Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes**, Une clé pour réduire la pauvreté et instaurer un développement durable, Direction du développement et de la coopération (DDC), 2003

[http://www.deza.ch/ressources/ressource\\_fr\\_23963.pdf](http://www.deza.ch/ressources/ressource_fr_23963.pdf)

📁 **Un milieu, une communauté, un territoire où il fait bon vivre...** Pour une vision globale et féministe du développement local, Josée Belleau, L'R des centres de femmes, mai 1999, PDF

[http://bv.cdeacf.ca/CF\\_PDF/2005\\_05\\_0527.pdf](http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/2005_05_0527.pdf)

📁 **Vers des communautés durables et en santé : grille d'analyse de projet**, Réseau québécois de villes et villages en santé, 2004

[http://www.rqvvs.qc.ca/pub/publication/grille\\_analyse.pdf](http://www.rqvvs.qc.ca/pub/publication/grille_analyse.pdf)

## Grilles d'analyse différenciée selon le sexe

‡ **Guide Mémoire de l'analyse différenciée selon les sexes**, Secteur de la santé et des services sociaux, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2004, pages 10 à 15

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2004/04-835-01.pdf>

‡ **Politique de Santé Canada en matière d'analyse comparative entre les sexes**, Bureau pour la santé des femmes et l'analyse comparative entre les sexes, Santé Canada, 2000

[http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/alt\\_formats/hpb-dgps/pdf/acs.pdf](http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/alt_formats/hpb-dgps/pdf/acs.pdf)

‡ **Pour un projet à saveur féministe. Des questions à se poser...**, Table de concertation du mouvement des femmes - Centre du Québec.

Pour information : [coordo@femmescentreduquebec.qc.ca](mailto:coordo@femmescentreduquebec.qc.ca) (annexe II)

‡ **Entente spécifique portant sur la condition féminine, Grille d'analyse de projet**, Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale

Pour information : Regroupement des groupes de femmes de la région 03. [regroupementdesfemmes@qc.aira.com](mailto:regroupementdesfemmes@qc.aira.com) (annexe III)


## Lois et politiques gouvernementales

 **Loi sur le développement durable**, Assemblée nationale, Adoptée le 13 avril 2006 et Sanctionnée le 19 avril 2006, Éditeur officiel du Québec, 2006


<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2>

 **Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait**, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Gouvernement du Québec, 2007

[http://www.scf.gouv.qc.ca/publications/pdf/Politique\\_FR.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/publications/pdf/Politique_FR.pdf)

 **Plan d'action de développement durable 2007-2012**, Version synthèse, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

[http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/consultation/projet\\_plan.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/consultation/projet_plan.pdf)

 **Politique nationale de la ruralité 2007-2014**, Une force pour tout le Québec, Gouvernement du Québec, 2007

[http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/regions/ruralite/ruralite\\_politique.pdf](http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/regions/ruralite/ruralite_politique.pdf)

## Sites Internet à visiter



**Femmes et villes, International**

<http://www.femmesetvilles.org/>



**Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon le sexe (ORÉGAND)**

<http://www.oregand.ca/veille/>



**Relais-femmes**

<http://www.relais-femmes.qc.ca/>



**Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec**

<http://www.reseautablesfemmes.qc.ca/>



**Femmes et ville, ville de Montréal**

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=3217,3793226&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=3217,3793226&_dad=portal&_schema=PORTAL)



**Villes et Villages en santé**

<http://www.rqvvs.qc.ca/>

## Annexe I : Statistiques (en référence à la page 8 du présent document)

Note 8 À l'Assemblée Nationale du Québec, les femmes représentent actuellement 31% de la députation. En 20 ans, de 1983 à 2003, la proportion de mairesses est passée de 3% à 12% et celle de conseillères de 8% à 25% pour l'ensemble du Québec.<sup>31</sup> Suite aux élections de novembre 2007, la proportion de mairesses est passée à 13,4% et celle de conseillères à 26,5 % au Québec. Dans les Conférences régionales des élus, elles occupent actuellement 29% des sièges au Québec. Les femmes occupent 34% des postes cadres dans la fonction publique au Québec. Dans les conseils d'administration des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail, en 2003, pour le Québec, la représentation féminine était de 42 %. En 2007, cette représentation a diminué et se situe à 39%. Agences de santé et de services sociaux : 44%. Centres de santé et de services sociaux : 44%. Commissions scolaires : 49%<sup>32</sup>

Note 9 « Au Québec, en 2003, le revenu d'emploi moyen des femmes, pour un emploi à temps plein, est de près de 9 400 \$ inférieur à celui des hommes, équivalant donc à 78 % du revenu de ces derniers. (...)Le revenu des femmes ne dépasse jamais 85 % de celui des hommes, quel que soit le grand groupe professionnel retenu ou l'industrie considérée. Dans certains cas, les femmes sont en majorité dans des secteurs professionnels peu rémunérés, tels que Arts, culture, sports et loisirs et Ventes et services. Dans d'autres cas, où elles ont investi des champs professionnels plus traditionnellement masculins, tels que Professions propres au secteur primaire, Métiers, transport et machinerie, Transformation, fabrication et services d'utilité publique, le revenu d'emploi des femmes n'équivaut, tout au plus, qu'à la moitié de celui des hommes, dans le meilleur des cas.» *D'égal à égal ? Un portrait statistique des femmes et des hommes, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007, page 154.*

Note 9 «Le nombre annuel d'heures d'absence cumulées par les femmes, pour des obligations personnelles ou familiales, est près de six fois plus important que pour les hommes. Les femmes s'absentent également un peu plus pour maladie ou incapacité. Les hommes, pour leur part, s'absentent proportionnellement plus que les femmes pour les motifs suivants : les vacances, les jours fériés ou d'autres raisons. En somme, les hommes s'absentent moins du travail que les femmes, et lorsque ces dernières le font, c'est principalement pour des obligations personnelles ou familiales. » *D'égal à égal ? Un portrait statistique des femmes et des hommes, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007, page 17*

Note 9 « En matière de revenu total moyen ou de revenu moyen d'emploi, les inégalités femmes/hommes paraissent moins chroniques pour la population d'identité autochtone que ce qu'on observe pour la population non autochtone. En effet, le revenu moyen, ou même le revenu d'emploi moyen pour un emploi à temps plein des femmes d'identité autochtone, équivaut à au moins 80 % du revenu de leurs homologues masculins; c'est 64 % dans le cas de la population non autochtone. Mais cette inégalité des sexes, apparemment moins flagrante en milieu autochtone, ne diminue en rien l'ampleur du fossé qui subsiste pour les deux sexes par rapport à la population non autochtone ou, dans une moindre mesure cependant, entre personnes du même sexe, mais d'identité différente. » *D'égal à égal ? Un portrait statistique des femmes et des hommes, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007, page 187*

Note 10 « En 2001, l'écart entre la population immigrante (particulièrement celle d'immigration récente) et la population non immigrante ou formée de résidents non permanents se révèle plus prononcé pour les femmes que pour les hommes, les femmes cumulant une double discrimination, soit d'être à la fois femme et immigrante ou résidente non permanente. » *D'égal à égal ? Un portrait statistique des femmes et des hommes, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007, page 19*

---

<sup>31</sup> Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, *Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales, 2003.*

<sup>32</sup> Conseil du Statut de la femme, *Présence des femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs régionaux, Avril 2007*

## **Annexe II : Pour un projet à saveur féministe. Des questions à se poser....**

Table de concertation du mouvement des femmes - Centre du Québec

1. Les données recueillies lors du projet seront-elles ventilées selon le sexe? Si ce n'est pas le cas, on peut en faire une condition.
2. Est-ce que le projet remet en question la division traditionnelle entre les sexes? Est-ce que les promotrices ont cette préoccupation? Si oui comment l'expriment-elles?
3. Est-ce qu'on vise les femmes? Les rapports hommes-femmes?
4. Est-ce que le projet contribue à faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes? Si oui comment
5. Les interventions choisies visent-elles à apporter des bénéfices aux femmes ou prévoient-elles également d'accroître leur participation et leur pouvoir?
6. Y a-t-il des effets pervers potentiels suite à l'intervention proposée? Si oui, comment les promotrices verront à les atténuer ou à les enlever complètement?
7. Comment l'intervention s'inscrit-elle dans les objectifs du programme?

**Annexe III : Entente spécifique portant sur la condition féminine, Grille d'analyse de projet, Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale**

**Champ d'intervention :** \_\_\_\_\_

**Action :** \_\_\_\_\_

**Promoteur :** \_\_\_\_\_

Critères d'analyse

Note

Le projet tient compte de la réalité des différents territoires	1	2	3	4	5
Aspect innovateur du projet	1	2	3	4	5
Les activités prévues permettront d'atteindre les résultats visés	1	2	3	4	5
Retombées du projet pour les femmes	1	2	3	4	5
Nombre de femmes touchées par la réalisation du projet	1	2	3	4	5
Participation des femmes dans la réalisation du projet	1	2	3	4	5
Impact anticipé sur l'empowerment des femmes	1	2	3	4	5
Le projet se préoccupe de rejoindre toutes les femmes, et ce, peu importe leurs conditions de vie (limitations fonctionnelles, âges, origines...)	1	2	3	4	5
Qualité de l'étude de marché ou de besoin*	1	2	3	4	5
Réalisme du budget présenté	1	2	3	4	5
Effort de financement par le promoteur	1	2	3	4	5
Réalisme de l'échéancier	1	2	3	4	5
Mesures assurant la pérennité des résultats visés	1	2	3	4	5
La promotion du projet est adaptée à la clientèle visée	1	2	3	4	5
Le promoteur a la capacité d'assurer la gestion du projet	1	2	3	4	5
Le promoteur est enraciné dans son milieu	1	2	3	4	5
Le projet intègre un réseau de partenaires	1	2	3	4	5
Le promoteur démontre une viabilité financière	1	2	3	4	5
Les ressources humaines affectées au projet sont pertinentes	1	2	3	4	5
Appréciation globale du projet**	1	2	3	4	5

**Total : / 100**

\* L'étude de marché ou de besoin est un état de situation réalisé par le promoteur qui correspond aux besoins identifiés et aux milieux ciblés : adéquation entre la demande et l'offre.

\*\* Cette appréciation porte sur la qualité de la présentation des documents du projet, car elle est le reflet des habiletés du promoteur.

Commentaires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Projet retenu : oui** \_\_\_\_\_ **non** \_\_\_\_\_